

Conseil extraordinaire de Département de Psychologie-Nancy-Université de Lorraine

Motion d'expression sur la LPPR

Vendredi 24 janvier 2020.

Membres du Conseil présents : 20 ; voix : 27 ; voix exprimées : 27.

Le Conseil de Département de Psychologie-Nancy-Université de Lorraine exprime sa position quant au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) 2020.

Il s'oppose fermement à ce projet en discutant en réunion son contenu et ses effets sur la recherche et la formation de la discipline ainsi que sur le fonctionnement de l'université française.

Le Conseil choisit quatre mesures d'action pour manifester son opposition au projet :

1. **Une information et une explication du projet LPPR** et des mesures prises par les enseignants-chercheurs de psychologie à destination des étudiants des diplômes Licence et Masters du site Nancy.
2. **La rétention des notes du premier semestre et la non-tenu des jurys** du premier semestre en Licence et en Masters du site Nancy.
3. **L'arrêt immédiat de toutes les tâches administratives** (actions institutionnelles [CAPSUP ; JPO ; groupes de travail intra-universitaires ; *etc.*] ; préparation des examens/surveillances/consultations des copies ; *etc.*).
4. **L'encouragement aux autres Conseils de Département** à participer à ces mesures et à manifester une opposition au projet LPPR.

Le Conseil adopte à l'unanimité des vingt-sept voix ces quatre mesures et les applique immédiatement.

Le Bureau de Département de Psychologie-Nancy